

# Règlement du jeu

## Jeu-concours Monsieur Madame

### Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice

Mini World Lyon, société à actions simplifiées au capital de 912 760,00 €, dont le siège social est situé au 2 rue Jacquard 69120 Vaulx-en-Velin, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 793 417 262, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise du 25 juin au 5 juillet 2018 un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu-concours Monsieur Madame ».

Le jeu est accessible à partir de l'adresse <https://concours.fbapp.io/concours-monsieur-madame-2304627>

### Article 2 - Participation

La participation à ce jeu est réservée aux internautes membres du réseau social Facebook personnes physiques majeures selon la loi française à la date du lancement du concours (soit âgées de 18 ans et plus), disposant d'une adresse e-mail valide et résidant en France, à l'exception du personnel salarié de la société organisatrice, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que de leurs familles (même nom, même adresse).

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

La participation au jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Le jeu-concours est organisé sur l'application « Concours pour pages ».

Décharge Facebook : cette application n'est pas gérée ou parrainée par Facebook. Les informations que vous communiquez sont fournies à Mini World Lyon et non à Facebook. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour les besoins de ce concours.

### Article 3 - Dates du jeu-concours

Date de début du concours : 25 juin 2018 à 10h

Date de fin du concours : 5 juillet 2018 à 23h59

Date du tirage au sort : 6 juillet 2018

Date de désignation des gagnants : 6 juillet 2018

## Article 4 - Principe et modalités d'inscription

Pour participer au jeu, le participant doit :

1. Accéder à la page Facebook de Mini World Lyon accessible depuis l'adresse <https://www.facebook.com/mini.world.lyon/>
2. Cliquer sur le lien du jeu-concours accessible sur la publication suivante : <https://www.facebook.com/492457044149128/posts/1895559807172171/>
3. Renseigner son nom, son prénom, son adresse mail, et répondre à la question « Qui est ce Monsieur ? Monsieur Joyeux ou Monsieur Heureux ? ».
4. Une fois le formulaire rempli, le participant sera inscrit pour le tirage au sort qui aura lieu le 6 juillet.

Afin d'augmenter les chances de gagner, le participant a la possibilité d'inviter les amis de son réseau Facebook à participer au jeu-concours.

Pendant la durée du jeu, il ne sera accepté qu'une seule participation par personne définie par son compte Facebook et son adresse e-mail. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la Société Organisatrice.

## Article 5 - Dotations

La dotation se compose de 30 lots attribués aléatoirement suite à un tirage au sort, répartis comme suit :

- **Le 1er gagnant** : Deux invitations pour la soirée VIP Monsieur Madame (valeur unitaire : 20€) organisé le 9 juillet 2018 + deux billets pour Mini World Lyon le 9 juillet, jour de la venue des mascottes Monsieur Madame (valeur unitaire : 14€). **Valeur totale du lot : 68€.**
- **Le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> gagnant** : deux billets pour Mini World Lyon le 9 juillet, jour de la venue des mascottes Monsieur Madame (valeur unitaire : 14€) + une peluche coussin Monsieur Madame de la marque Cijep-Jemini (valeur unitaire : 30€) + un livre Madame Invention publié chez Hachette Jeunesse (valeur unitaire : 2,50€). **Valeur totale du lot : 60,50€**
- **Du 4<sup>ème</sup> au 13<sup>ème</sup> gagnant** : Deux billets pour Mini World Lyon le 9 juillet, jour de la venue des mascottes Monsieur Madame (valeur unitaire : 14€) + un jeu de plateau « Devine qui je suis ! » Monsieur Madame de la marque Abysmile (valeur unitaire : 14,99€). **Valeur totale du lot : 42,99€.**
- **Du 14<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> gagnant** : Deux billets pour Mini World Lyon le 9 juillet, jour de la venue des mascottes Monsieur Chatouille et Madame Bonheur (valeur unitaire : 14€) + un tee-shirt à l'effigie Monsieur Madame de la marque Sahinler (valeur unitaire : 12,99 €). **Valeur totale du lot : 40,99€**
- **Du 19<sup>ème</sup> au 24<sup>ème</sup> gagnant** : Deux billets pour Mini World Lyon le 9 juillet, jour de la venue des mascottes Monsieur Madame (valeur unitaire : 14€) + un livre de jeux Madame Câlin de chez Hachette Jeunesse (valeur unitaire : 3,95€) + un livre de coloriage Monsieur Costaud de chez Hachette Jeunesse (valeur unitaire 3,95€) + un pot de barbe à papa de la marque Fizzy (prix conseillé : 1,99€). **Valeur totale du lot : 37,89€**
- **Du 25<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> gagnant** : Deux billets pour Mini World Lyon le 9 juillet, jour de la venue des mascottes Monsieur Madame (valeur unitaire : 14€) + un livre de jeux Madame Câlin de chez Hachette Jeunesse (valeur unitaire : 3,95€) + un savon Le Comptoir du bain x Monsieur Madame (valeur unitaire : 3,90€) + un pot de barbe à papa Monsieur Madame de la marque Fizzy (prix conseillé : 1,99€). **Valeur totale du lot : 37,84€**

## **Article 6 - Désignation des gagnants et modalités d'attribution des dotations**

Les gagnants, obligatoirement membres du réseau social Facebook, fans de la page <https://www.facebook.com/mini.world.lyon/> seront tirés au sort. L'application du jeu concours sélectionne les gagnants au hasard parmi tous les participants.

Les gagnants seront informés de leur désignation le 6 juillet à l'adresse e-mail indiquée dans le formulaire de participation.

Les gagnants disposeront d'un délai de 48 heures pour contacter la Société Organisatrice à l'adresse email qui leur sera communiquée dans la notification électronique.

Les lots seront disponibles à la boutique de Mini World Lyon jusqu'au 30 septembre 2018.

Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les 48h après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera réattribué.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait que l'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement, la Société Organisatrice ne pourrait alors lui attribuer sa dotation.

D'une manière générale, si l'adresse électronique ne correspond pas à celle du gagnant au moment de l'envoi d'informations relatives à son gain ou si des problèmes de réseau, coupure de courant devaient empêcher l'acheminement de ces informations, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation, ni transmise à des tiers. Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment à la dotation proposée une autre dotation équivalente.

## **Article 7 - Publicité**

En participant au jeu-concours, les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer le nom de leur profil Facebook, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

## **Article 8 - Modification du règlement**

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement. Toute modification du règlement fera l'objet d'une annonce sur la page Mini World Lyon et sera, le cas échéant, déposée si un tel dépôt est requis.

## **Article 9 - Vérification de l'identité des participants**

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants, leur lieu de résidence et leur appartenance au réseau social Facebook. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

## **Article 10 - Responsabilité**

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou de la plate-forme Facebook empêchant l'accès au jeu ou à son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du jeu, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des emails), d'une absence de disponibilité des informations et/ou la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu
- De conséquences d'éventuels retard, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers.
- D'utilisation des données personnelles par Facebook

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **Article 11 - Dépôt du règlement**

Le règlement est librement consultable sur la page Facebook de Mini World Lyon à cette adresse : <https://www.facebook.com/mini.world.lyon/>

## **Article 12 - Informatique et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées à Mini World Lyon, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

En participant au jeu-concours, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la société organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal (mail opt-in actif).

**Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire à Mini World Lyon, 2 rue Jacquard 69120 Vaulx-en-Velin.**

### **Article 13 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu devra être formulée par écrit et adressée à Mini World Lyon, 2 rue Jacquard 69120 Vaulx-en-Velin.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation française. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.

### **Article 14 - Informations générales**

1. Il ne sera répondu à aucune demande (écrite, téléphonique ou orale) concernant les modalités ou le mécanisme du concours, l'interprétation ou l'application du présent règlement. Toutefois les joueurs pourront être informés du nom des gagnants en cas de demande une fois le jeu terminé en s'adressant à : Mini World Lyon, 2 rue Jacquard, 69120 Vaulx-en-Velin.

2. Toute contestation ou réclamation relative au jeu-concours ne pourra être prise en considération au-delà du 9 juillet 2018